

KOUMA-DA

La Voix des sans Voix

N°002

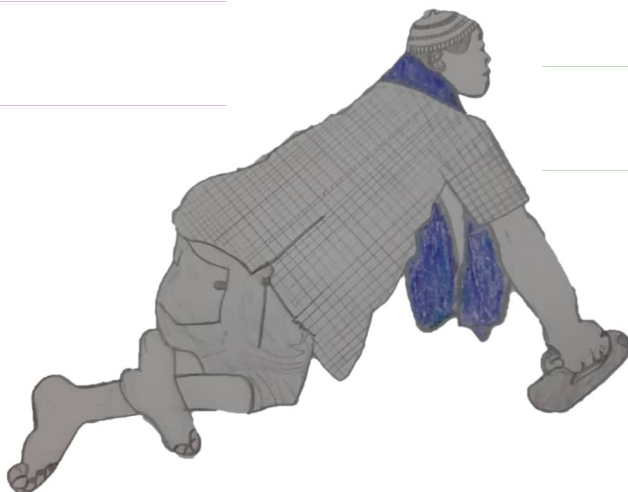


KOUMA-DA est un espace d'échange et de partage créé pour donner plus de visibilité aux femmes handicapées âgées victimes de préjugés socio-culturels (détentrices de droits) dans le cadre du projet de formation en développement personnel initié par l'association pour le renforcement des capacités des personnes handicapées dénommée **ARCAPH** en partenariat avec le **programme Voice**. Sur cette plateforme personne ne se sentira jugé, persécuté, exclu. Elle a aussi pour but de forger la personnalité des détentrices de droits.

Elles peuvent échanger, discuter et faire la promotion de leurs produits artisanaux (colliers, bracelets, torchons, petits pagnes, etc...). discutons de tout sans tabou. *Déclarent les détentrices de droits.*

FAVORISER LA MOBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Nul ne peut participer pleinement à la société sans pouvoir sortir de chez soi, sans la possibilité d'aller et venir. L'insertion socio-économique est très difficile est assurer sans la possibilité de mobilité et/ou accès aux TIC pour les personnes handicapées.



Question : Qu'est-ce que la vie autonome pour une femme handicapée?



« Vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions », La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie inutile.

Spectatrice de la vie / quel espoir??

Sale, perdue, victime de toutes sortes abus, analphabète et sans ressource car condamnée à rester figer sur place.



Assurer la mobilité des femmes handicapées favorise leur visibilité nécessaire à l'autonomisation socio-économique indispensable. Accès aux ressources fait émerger des handicapables (confiante, déterminée, détentrice de droit, leadership)



Faciliter la mobilité personnelle des personnes handicapées, c'est leur permettre d'avoir une privée, une autonome.....

Communication et relations sociales



Les personnes handicapées ont des difficultés dans les relations sociales et elles ont généralement un réseau social plus petit. Cela est principalement dû à la discrimination et aux malentendus. Par exemple, le langage gestuel utilisé par les personnes souffrant de troubles de la parole et de l'audition n'est pas connu du grand public.

Accessibilité et inclusion : deux enjeux clés pour les personnes handicapées

Les barrières sont, malheureusement, encore nombreuses et les initiatives qui visent à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap sont entravées par manque de ressources ou de reconnaissance.

Les problématiques se multiplient lorsqu'il s'agit de personnes handicapées vieillissantes qui accumulent les difficultés liées à leur handicap ainsi que celles auxquelles sont confrontés tous les seniors.



Les Activités De Redynamisation Du Groupe Pour Une Plus Grande Visibilité

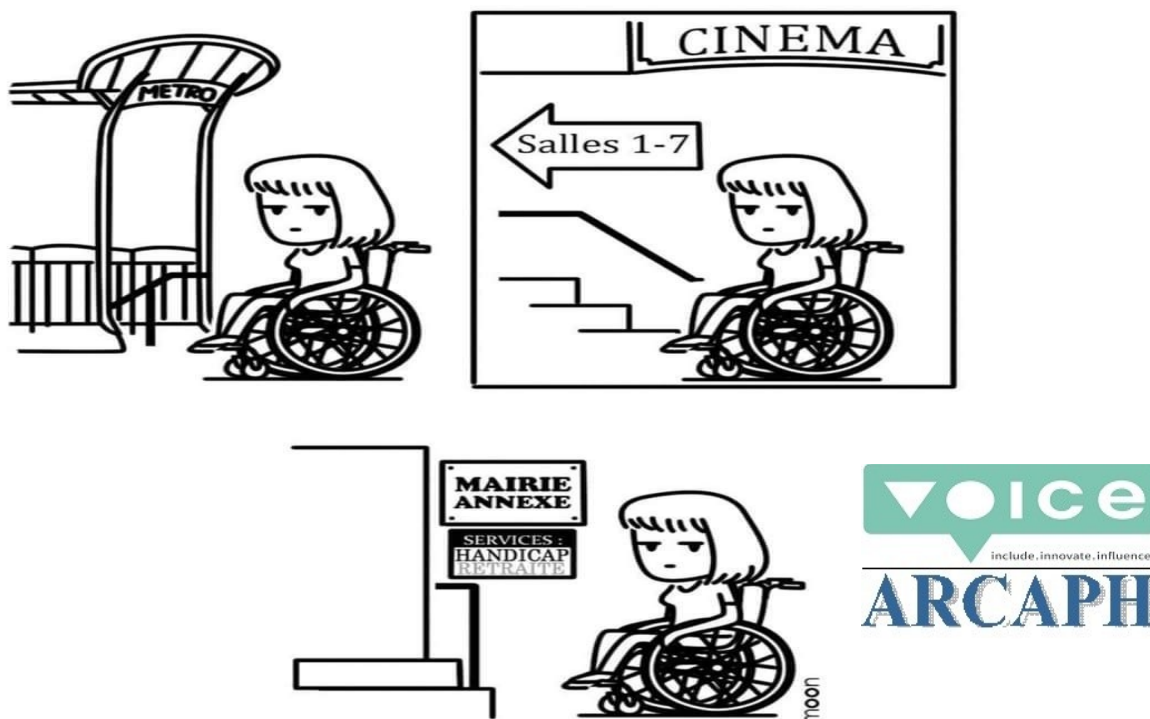
Dans le cas des **personnes handicapées vieillissantes**, d'autres solutions doivent être envisagées. La mission est de préserver au maximum leur autonomie tout en leur garantissant des conditions de vie dignes en ligne avec la vision de Voice.



Les femmes handicapées détentrices des droits doivent faire entendre leur voix et d'exposer notre opinion pour plusieurs raisons :

Que le handicap survienne dès la naissance, suite à un accident ou à une maladie invalidante, le quotidien d'une personne en situation de handicap peut s'avérer un véritable parcours du combattant.

En effet, la moindre activité de la vie quotidienne que les valides ont l'habitude d'exécuter rapidement et sans difficulté représente pour certaines personnes vivant avec un handicap ou une paralysie, une épreuve qui met en péril son épanouissement et empêche son intégration totale dans la société.



**"Si vous ne pouvez pas vous déplacer,
vous ne pouvez pas pleinement
assumer votre citoyenneté"**



Rose DIAKITE

Présidente de ARCAPH Mali

“

Dans la lutte contre la COVID-19, il est essentiel de mettre en exergue la vulnérabilité des personnes en situation de handicap pour une meilleure prise en compte de leur besoin dans le cadre de l'application des gestes barrières.

”



#LeaveNoOneBehind / #NeLaisserPersonnePourCompte

Ensemble contre la COVID-19

Dans le cadre de ses activités d'échange et partage avec d'autres associations, **ARCAPH** à travers le groupe **KOUMA-DA** à effectué une donation de 150 masques à l'association des femmes handicapées de Tombouctou. Malgré les problèmes aux difficultés d'achement, le don est à été bien receptionné par les bénéficiaires.



La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées

Quel est le contenu de la Convention ?

Obligations pour les Etats Parties

Principes généraux et notions clés

La coopération internationale dans la Convention

Mise en œuvre et suivi

Messages clés :

par les personnes handicapées des **mêmes droits que tous**.

Elle vise **l'élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte sur base du handicap**, étant entendu que le refus d'aménagement raisonnable est considéré La Convention ne crée pas de nouveaux droits mais vise la pleine jouissance comme une discrimination.

Les Etats ont pour obligation de **respecter, protéger et réaliser** les droits contenus dans la Convention, et doivent pour ce faire mobiliser les ressources maximales dont ils disposent, et justifier d'un progrès constant dans la mise en œuvre de ces obligations.

La participation des personnes handicapées, via les organisations qui les représentent, est essentielle pour toute décision les concernant.

La **société civile**, et notamment les organisations de personnes handicapées, a un rôle important à jouer pour assurer le **suivi** de la mise en œuvre des droits, et le respect par l'Etat de ses obligations.

Principes généraux et notions clés

La Convention repose sur la vision d'une société inclusive dans laquelle tout le monde aurait les mêmes droits et les mêmes opportunités.

Cette vision s'illustre à travers 8 principes généraux (article 3) qui s'appliquent à l'ensemble du texte:

Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;

La non-discrimination;

La participation et l'intégration pleines et effectives à la société;

Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;

L'égalité des chances;

L'accessibilité;

L'égalité entre les hommes et les femmes;

Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Interview :

Mme DJIKINE HATOUMA GAKOU, Présidente de la FEMAPH

**Comment contribuer à une meilleure inclusion des personnes handicapées ?
Les dispositions suivantes sont indispensables :**

Impliquer les personnes handicapées et la société civile dans toutes les phases de prise de décisions politiques, et la mise en œuvre de projets et de programmes.

Créer des instruments centrés sur l'amélioration de l'accessibilité dans l'environnement urbain. Pour créer des villes inclusives il faut des cadres juridiques et des normes efficaces qui rendent l'accessibilité possible dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Encourager une approche transversale parmi les différents ministères de sorte que leurs politiques soutiennent conjointement les besoins des

Renforcer la fiscalisation Les autorités doivent garantir l'accessibilité et s'assurer que le pays ne continue pas à investir dans des infrastructures non accessibles à tous les citoyens.

Sensibiliser Une plus grande sensibilisation sociale aux droits des personnes handicapées de comprendre que ce problème ne concerne pas uniquement les personnes handicapées.

Favoriser l'accessibilité : l'accessibilité offre aux citoyens handicapés, de meilleures conditions de pouvoir pleinement jouir de leurs droits.



LES SLOGANS DE ARCAPH

« **Nous comprendre c'est déjà nous Soutenir** »

« **Rien pour nous, sans nous** »

« **Parce que le monde, c'est tout le monde** »

« **Autant inclusif que possible et autant spécifique que nécessaire** »

Rester actif constitue un challenge ardu à relever.

Être mobile et actif lorsque l'on est handicapé : un défi de tous les jours

Les personnes en situation de handicap sont confrontées de manière quotidienne à de nombreux obstacles pour se déplacer.

L'accès aux transports en commun par exemple est toujours très difficile pour les personnes qui se déplacent au fauteuil roulant les empêchant de circuler facilement et de manière autonome.